



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et sport
Commission de formation professionnelle
du pôle "Nature et environnement"

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 335

Genève, le 3 juin 2015

Rapport d'activité législature 2014-2018
1^{ère} année
(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;
- 1.5. arrêtés du département de l'instruction publique du 17 octobre 2008, du 20 juillet 2009 relatifs à la désignation des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Nature et environnement;
- 1.6. arrêté du Conseil d'Etat (DIP Z-335) du 6 octobre 2010, relatif à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Nature et environnement pour la période du 01.06.2010 au 31.05.2014 ;
- 1.7. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-335) du 21 mai 2014 et du 15 avril 2015, relatif à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Nature et environnement pour la période allant jusqu'au 31.05.2018.

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 1er octobre 2014 et le 4 mars 2015.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Mise en œuvre de la commission pour la nouvelle législature: nomination des président, vice-président et membres du bureau de la commission.

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Organisation des commissions spécifiques et intégration de commissaires "métiers" pour effectuer les visites d'autorisation de former.

- Surveillance de l'apprentissage. Contrôle des salaires des apprentis, des vacances et horaires selon les recommandations des OrTras, par l'OFPC.
- Organisation des examens relatifs aux nouvelles ordonnances. Redéfinition des mandats des chefs experts.
- Suivi des indicateurs de la formation professionnelle (effectifs par filière, résiliations, résultats aux examens et mesures de remédiation).
- Promotion des métiers du pôle Nature et Environnement (Portes ouvertes, Cité des métiers, l'expo 2015, Zoom Métiers).
- Procédures d'admission 2015-2016 au CFPNe, tests de sélection (EVA) organisés par Jardin Suisse.
- Adaptation des infrastructures du Centre de formation professionnelle Nature et Environnement:
 - remplacement des serres, aménagement de la station de lavage, nécessité d'étendre les surfaces d'examens en fonction de l'augmentation des effectifs, besoins de travaux divers dans les locaux.
 - ouverture du centre de vente qui fonctionne 3 jours par semaine.
- Participation et résultats des apprentis participant aux championnats et concours divers organisés au niveau fédéral ou international.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Frs 729.-

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Ould-Ali', enclosed within a large, loopy oval flourish.

Salim Ould-Ali
Président



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et sport
**Commission de formation professionnelle
du pôle "Nature et environnement"**

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 335

Genève, le 3 juin 2016

Rapport d'activité législature 2014-2018
2^e année
(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;
- 1.5. arrêtés du département de l'instruction publique du 17 octobre 2008, du 20 juillet 2009 relatifs à la désignation des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Nature et environnement;
- 1.6. arrêté du Conseil d'Etat (DIP Z-335) du 6 octobre 2010, relatif à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Nature et environnement pour la période du 01.06.2010 au 31.05.2014 ;
- 1.7. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-335) du 21 mai 2014 et du 15 avril 2015, relatif à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Nature et environnement pour la période allant jusqu'au 31.05.2018.

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 7 octobre 2015 et le 9 mars 2016.

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Changements d'attribution des conseillers en formation au sein du pôle Nature et environnement.
- Nouvelle structure organisationnelle au Centre de formation professionnelle Nature et Environnement. M. Marc Mieville est nommé doyen. Désormais les maîtres de pratique professionnelle sont également chargés des cours théoriques.
- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrats dual et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage).
Mise en œuvre de groupes de travail au sein des commissions spécifiques pour favoriser la diminution des échecs dans les professions à risque.
- Suivi des entreprises à risque et informations des commissaires visiteurs.
- Présentation des mesures de soutien aux formateurs et formatrices en entreprises:
 - autorisation de former en ligne pour faciliter les démarches administratives,
 - prestations de mentorat pour aider le formateur à définir un plan de formation et répondre aux exigences de l'ordonnance de formation,
 - prestations de coaching des entreprises et institutions.
- Les mesures de sécurité dans les entreprises par rapport aux travaux dangereux. Recommandations et mesures d'accompagnement définies par les Ortras des différents métiers. Incidences par rapport aux autorisations de former des entreprises.
- Organisation des examens de fin d'apprentissage 2016.
La session d'examens pour les paysagistes sera très importante avec 3 organisations différentes. Les candidats de l'ancien règlement, les candidats AFP et les CFC, soit environ 70 candidats.
- Cité des Métiers-l'Expo 2015. Le bilan est très satisfaisant. Les retours du public sont encourageants et la soirée organisée sur l'espace du pôle Nature et Environnement a attiré de nombreux professionnels de Suisse romande.
- Résultats du concours romand des paysagistes 2015 et victoire de l'équipe de l'école d'horticulture de Lullier.
- Prix de l'entreprise formatrice et propositions des membres de la commission de formation professionnelle.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. **Frais de la commission**

A. ***Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

Frs 1'706.75

B. ***Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

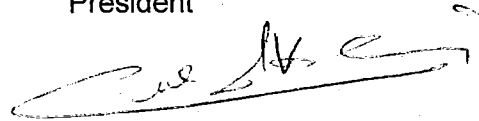
C. ***Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

C. ***Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Néant.

Salim OULD-ALI
Président





p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 335

Genève, le 2 juin 2017

**Rapport d'activité législature 2014-2018
3^e année
(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)**

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;
- 1.5. arrêtés du département de l'instruction publique du 17 octobre 2008, du 20 juillet 2009 relatifs à la désignation des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Nature et environnement;
- 1.6. arrêté du Conseil d'Etat (DIP Z-335) du 6 octobre 2010, relatif à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Nature et environnement pour la période du 01.06.2010 au 31.05.2014 ;
- 1.7. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-335) du 21 mai 2014 et du 15 avril 2015, relatif à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Nature et environnement pour la période allant jusqu'au 31.05.2018.

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 16 novembre 2016 et le 4 avril 2017.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Nomination de M. Gérald Butty en tant que président de la commission. M. Ould-Ali est nommé vice-président.
- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrats dual et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage).
Mise en œuvre de groupes de travail au sein des commissions spécifiques pour favoriser la diminution des échecs dans les professions à risque.
- Suivi des entreprises à risque et informations des commissaires visiteurs.
- Présentation des mesures de soutien aux formateurs et formatrices en entreprises:
 - autorisation de former en ligne pour faciliter les démarches administratives,
 - prestations de mentorat pour aider le formateur à définir un plan de formation et répondre aux exigences de l'ordonnance de formation,
 - prestations de coaching des entreprises et institutions.
- Les mesures de sécurité dans les entreprises par rapport aux travaux dangereux. Recommandations et mesures d'accompagnement définies par les Ortras des différents métiers. Incidences par rapport aux autorisations de former des entreprises.
- Projet de maturité professionnelle intégrée pour les fleuristes CFC, soutenu par la commission.
- Suppression de la systématisation de la visite médicale d'entrée en apprentissage. Elle reste obligatoire pour les horticulteurs CFC.
- Résultats des apprentis de Lullier aux divers concours romands et nationaux.
- Demande de réflexion pour définir des critères objectifs permettant d'écourter la formation CFC des apprentis ayant obtenu une attestation fédérale d'horticulteurs AFP.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Frs 2'314.-

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

Gérald BUTTY
Président

